

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 20 novembre 2017**

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Christelle EYCHENNE, M. Ludovic LANDRÉ, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Laurence CROZAT, M. Yannick SEYCHAL, Mme Séverine CARTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Christian CHARRIERE, M. Lucien ESTINES, M. Jacques BRUNEL qui ont respectivement donné procuration à M. Denis TAMAIN, Mme Christelle EYCHENNE, Mme Florence BERTHET.

M. Bernard GERVAIS, Mme Sylvie NIVOIX (sans procuration).

ABSENTES : Mme Sandrine VILLENEUVE, Mme Christelle MURON.

Secrétaire de séance : M. Franck CHAUVE.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal

- ✓ FIXE le prix de l'eau à 1.15 € le m<sup>3</sup> et maintient le tarif de l'abonnement à 52 € ;
- ✓ APPROUVE les lots 2 (démolition et gros œuvre), 3 (charpente), 5 (plâtrerie-peinture), 6 (carrelage), 8 (électricité, VMC) relatifs à la rénovation du camping municipal ;
- ✓ APPROUVE la réalisation d'emprunts auprès du Crédit Agricole, à savoir : 115 000 € pour les travaux de voirie 2017, 115 000 € pour les dissimulations des réseaux secs par le SIEL et 100 000 € pour la rénovation du camping municipal ;
- ✓ AUTORISE le Maire à contracter, en cas de besoin urgent de trésorerie, un prêt à court terme en fonction du montant du FCTVA attendu mais cette opération devra être revalidée lors d'un prochain conseil ;
- ✓ EST INFORMÉ du montant du capital restant dû pour l'ensemble des budgets ;
- ✓ APPROUVE des modifications budgétaires sur le budget principal, notamment à l'opération 284 « travaux de voirie » et sur le budget de l'eau, pour l'achat d'un gros compteur ;
- ✓ ÉTUDIE les QUESTIONS DIVERSES à savoir :
  - **admet en non valeur** des factures d'eau et d'assainissement émise au nom de la SARL STCB, pour un montant de 233.81 € et approuve les modifications budgétaires correspondantes pour annuler cette recette ;
  - **accepte la vente** du lot n° 2 du lotissement de Seytive aux particuliers qui en on fait la demande d'acquisition ;
  - **décide d'allouer** à Mme Brochier l'indemnité au comptable pour une gestion de 300 jours au taux de 50 % ;
  - **approuve des écritures comptables** afin d'intégrer en section d'investissement des travaux en régie concernant la création d'un abri pour la micro station d'épuration au site de Notre Dame de l'Hermitage et pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable desservant le village de La Post ;
  - **prend en compte** les changements de nom ou de superficie des terrasses des cafés dans le cadre de la redevance ;
  - **approuve le nouveau règlement intérieur** du camping municipal afin de supprimer le classement « 2 étoiles » ;
  - **accepte**, par 11 voix pour et 2 abstentions, dans le cadre de l'enveloppe du Cahier des Charges du Casino, de mettre en place un festival du rire les 4, 5 et 6 mai 2018 et approuve les animations proposées pour la Fête de la Musique, le 23 juin ;
  - **autorise**, par 8 voix pour et 5 abstentions, l'ouverture, à titre exceptionnel du magasin Intermarché les dimanches 24 et 31 décembre 2017 ;
  - prend connaissance des recettes du Casino pour le mois de septembre s'élevant à 26 241 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.